1008057102

DATE DEPOT :	2010-09-17
NUMERO DE DEPOT :	80571
N° GESTION :	1997B05159
N° SIREN :	411360472
DENOMINATION :	PROTEC BTP
ADRESSE :	56 RUE VIOLET 75015 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/06/09
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Protec BTP
56 rue Jouffroy 75017 Paris
411 360 472 RCS Paris

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DE PROTEC BTP

9 JUIN 2010

Le 9 juin 2010 à 9 heure 30, les actionnaires de la société PROTEC BTP, société anonyme au capital de vingt huit millions cent quarante mille deux cents euros, divisé en vingt huit millions cent quarante mille deux cents actions de un euro chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président du directoire par lettres adressées le 28 mai 2010 en application des dispositions de l'article 124 du décret du 23 mars 1967.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'assemblée présents agissant en son nom personnel ou comme mandataire.

Monsieur Georges CIOTTI en sa qualité de président du conseil de surveillance, préside l'assemblée. Messieurs Robert PERRAMANT et Philippe CONORD, représentant les deux actionnaires détenant le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs. Mme Bénédicte VIAUD est désignée comme secrétaire par Monsieur le Président. Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Puis le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée à ce jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

5 - Renouvellement du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes

.....

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la fin de mandat de commissaire aux comptes suppléant de **Monsieur Denis GRISON.**
L'assemblée générale nomme pour le remplacer dans ses fonctions pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, **Monsieur Michel BARBET-MASSIN** sous réserve de l'avis de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Fait à Paris, le 24/07/2010